

12/02/21



ADMINISTRATIONS PARISIENNES

HORAIRES VARIABLES

Par courrier adressé à Monsieur le Préfet de Police de Paris, le SNAPATSI a demandé la révision du document-cadre relatif à « l'aménagement et à la réduction du temps de travail ainsi qu'aux horaires variables » pour augmenter le nombre de jours RCB.

Nous demandons qu'il soit à minima fixé à 12 jours par an, à l'instar du dispositif existant dans le périmètre des préfetures.

Il s'agit d'améliorer le quotidien aussi bien des agents de statut **administrations parisiennes** que des agents de statut **État**.



Le SNAPATSI défend tous les PATS tous statuts !!!!

Cette demande a fait l'objet d'une intervention en CDTSAT de la Préfecture de Police du 26 janvier 2021.

**DELEGUE
ADMINISTRATIONS
PARISIENNES**

Stéphane TAMARIN

07-71-93-52-53

stephane.tamarin@snapatsi.fr

Rejoignez le SNAPATSI !